



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27mai 2011

Conseillers Municipaux en exercice : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **12**

**Date de la convocation et d'affichage** : 20/05/2011

**L'an deux mille onze, le vingt- sept mai , à dix huit heures,**  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur **Marc DUCOM, Maire.**

**Présents** : Mmes BORGES – VIGREUX -  
Mrs. DUCOM – JOUCLA – GULLION – CASTAGNEDE - BODON – GOICOECHEA – ECHANIZ - CHARRIER -

**Absents excusés** :  
Mmes LAPASSOUZE – COTTERET - DUBOIS  
Mr PLAGARO

MME COTTERET Laurence avait donné pouvoir à Mme VIGREUX Muriel  
Mme DUBOIS Françoise avait donné pouvoir à Mr CASTAGNEDE Vincent

**Secrétaire de séance** : Mr JOUCLA Jean Claude

### Objet de la délibération n° 1 :

Affectation FEC 2011 – Réalisation Skate Park - Fourniture et pose de la structure

Suite à la répartition de la dotation du Fonds d'Equipements des Communes (FEC) accordée par le Conseil Général aux communes du canton pour l'année 2011, il a été convenu qu'un crédit de 4 326,00 € serait mis à disposition de la Ville d'YCHOUX.

Compte tenu des différents programmes en cours, à l'unanimité le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- **DECIDE** d'affecter cette subvention à la réalisation du Skate Park et plus particulièrement à la fourniture et à la pose de la structure.
- **ACCEPTE** l'offre de la Société MEFRAN qui s'élève à la somme de 18 000 € HT.

Les crédits seront inscrits au Budget Communal à l'article 1323.

### Objet de la délibération n°2 :

Remplacement menuiseries salles de classe école élémentaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux DETR, une subvention de **6 110,00 €** a été accordée pour l'année 2011 afin de financer une partie des travaux de remplacement des menuiseries des salles de classe de l'école élémentaire qui sont en bois, par des menuiseries en aluminium.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder auxdits travaux et autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises locales.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal à l'article 2138.

### Objet de la délibération n° 3 :

Demande d'aide à la restructuration, la réhabilitation des bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré  
Remplacement des menuiseries extérieures de 3 salles de classe sises à l'école primaire

Monsieur le Maire propose de présenter à Monsieur le Président du Conseil Général des Landes une demande d'aide financière relative au remplacement des menuiseries extérieures de trois salles de classe sises à l'école primaire.

Les travaux envisagés ont pour principaux objectifs de réaliser des économies d'énergie.

Le montant total des travaux est estimé à 20 365.00 € H.T.

Dans la mesure où une subvention maximale serait obtenue dans le cadre départemental, le financement de ce projet serait assuré comme suit :

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| - DGE                  | 6 110.00 € H.T.         |
| - Conseil Général 18 % | 3 665.70 € H.T.         |
| - Fonds libres         | <u>10 589.30 € H.T.</u> |
|                        | <b>20 365.00 € H.T.</b> |

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**Objet de la délibération n°4:**

Convention renouvellement poteaux incendie

- 12 rue Félix Arnaudin
- Bord CD 43 face à la station essence

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) relative au renouvellement de deux poteaux incendie sur la commune d'Ychoux pour un montant TTC de **5 600.00 €**.

Les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au Budget Primitif à l'article 61523.

**Objet de la délibération n°5:**

Lotissement « Lou Pignada »

Travaux de viabilité

MAPA

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, selon la procédure adaptée, à passer et signer un marché concernant la viabilité du futur lotissement communal « Lou Pignada » dont le montant prévisionnel des travaux s'élèverait approximativement à **263 000 € H.T.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe « Lou Pignada » à l'article 6045.

**Objet de la délibération n°6 :**

Marchés d'assurances

Marché A Procédure Adaptée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, selon la procédure adaptée, à être responsable des marchés d'assurances –patrimoine communal, risques statutaires, véhicules terrestres à moteur, responsabilité civile générale et protection juridique- et à prendre toutes décisions concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement de ces marchés, dont le montant global prévisionnel serait approximativement de **44 000 €**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal à l'article 616.

**Objet de la délibération n° 7 :**

Décision modificative n°1 - Budget Communal 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le Budget Communal 2011, comme suit :

## INVESTISSEMENT

| DEPENSES                         |                  | RECETTES                              |                  |
|----------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
| ARTICLE (chapitre)               | Montant          | ARTICLE (chapitre)                    | Montant          |
| 2138 (21) : Autres constructions | 30 000,00        | 021 (021) : Virt de la sect. de fonct | 43 721,00        |
|                                  |                  | 1323 (13) : Départements              | 6 110,00         |
|                                  |                  | 2111 (040) : Terrains nus             | - 19 831,00      |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>30 000,00</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>30 000,00</b> |

## FONCTIONNEMENT

| DEPENSES                                     |             | RECETTES           |          |
|----------------------------------------------|-------------|--------------------|----------|
| ARTICLE (chapitre)                           | Montant     | ARTICLE (chapitre) | Montant  |
| 023 (023) : Virement à la section d'investis | 43 721,00   |                    |          |
| 61522 (011) : Bâtiments                      | - 23 890,00 |                    |          |
| 675 (042) : Valeurs comptables des immo      | - 19 831,00 |                    |          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>-</b>    | <b>TOTAL</b>       | <b>-</b> |

|                       |                  |                       |                  |
|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>30 000,00</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> | <b>30 000,00</b> |
|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|

### Objet de la délibération n°8 :

Jurés d'assises

Suite à un tirage au sort sur la liste électorale, sont désignés comme jurés d'assises pour l'année 2011 :

- Monsieur AUGEREAU Alain, né le 13/09/1935 à Douaouda, retraité, domicilié à Ychoux, 6 rue de la Bergerie,
- Monsieur CASTAGNEDE Philippe, né le 24/07/1965 à Caudéran (33), magasinier, domicilié à Ychoux, 45 chemin de Cabeil,
- Monsieur BAHLOUL Mourad, né le 24/09/1987 à La Teste de Buch (33), livreur, domicilié à Ychoux, 3 rue des Jonquilles.

**Fin de séance à 18 heures 15 minutes**